

DÉLÉGATION RÉGIONALE D'ILE-DE-FRANCE (PARIS)

CHARTRE DE BONNE CONDUITE

Cette chartre est établie pour permettre à chacun d'envisager sa participation à la délégation Paris des art-thérapeutes. L'inscription à la délégation Paris implique l'acceptation de la présente charte.

ORGANISATION:

- ART 1/

La délégation régionale est dirigée par un art-thérapeute diplômé, inscrit à la guilde des art-thérapeutes, nommé responsable par l'AFRATAPEM, qui propose et agit dans l'intérêt de tous et dans le respect de cette présente charte.

- ART 2/

Le responsable de la délégation régionale pourra déléguer certaines tâches d'organisation, soit par nomination, soit par demandes occasionnelles.

- ART 3/

Des réunions régulières seront proposées par le responsable en concertation avec les autres art-thérapeutes participants et en fonction des demandes et besoins identifiés.

- ART 4/

Le contenu des réunions ainsi que les dépenses induites par le programme seront proposés par le responsable en concertation avec les art-thérapeutes inscrits et présents aux réunions.

Chaque réunion doit faire l'objet d'un compte rendu avec plan d'action, principales conclusions et actions décidées (la mise en ligne des comptes rendus de réunion est possible).

- ART 5/

Le lieu de rendez-vous pour la délégation Paris, dans l'attente d'un local plus vaste est :
23 bis Quai de l'Oise- 75019 Paris. Il peut être modifié en cas de besoin.

CONDITION D'ADHESION :

- ART 6/

Pour s'inscrire, remplir le coupon sur le site, www.art-therapie-tours.net ou contacter de l'Afratapem. Chaque inscrit doit être à jour de sa cotisation annuelle à l'AFRATAPEM (soit. 18€30 par année civile).

- ART 7/

Pour adhérer à la Délégation Régionale, les participants doivent être :

- Soit en possession d'un diplôme Universitaire d'Art-thérapie de la Faculté de Médecine (DU en collaboration avec l'Afratapem) ou d'un titre certifié par l'AFRATAPEM.
- Soit stagiaires à l'Afratapem ou au D.U. d'Art-thérapie (selon le programme).

- ART 8/

Le cas échéant, chaque participant s'engage à cofinancer les dépenses inhérentes à certains projets tels que : création de site internet, documents ou publication professionnelle, de matériel pour les échanges de pratique ou tout autre dépense qui sera proposée et approuvée en début d'année dans le programme.

- ART 9/

L'adhérent à la délégation régionale s'engage à participer à toutes les réunions de l'année. Dans l'hypothèse d'une impossibilité à l'une ou à plusieurs de ces réunions, il s'engage à en avertir le responsable par courtoisie, respect du programme préétabli et des autres participants (chaque membre est averti par mail de la prochaine réunion et se doit de répondre par retour de mail, pour une organisation optimale). Son absence éventuelle ne le dédouane pas de sa participation financière si celle-ci avait été décidée avec son accord.

- ART 10/

Le délégué responsable de la délégation régionale se donne la possibilité de ne pas donner son accord pour un renouvellement d'inscription si les conditions de participation n'étaient pas respectées.

- ART11/

Le partage de connaissances doit se faire dans le respect des règles de confidentialité.

- ART12/

La délégation est un espace ouvert et reste donc accessible pour des art-thérapeutes ou étudiants en Art-thérapie désireux de découvrir la délégation avant de s'y inscrire. Cette participation sera validée par le responsable en fonction du planning des réunions et des thèmes abordés.

INTERETS ET SUJETS DE PARTAGES :

- ART 13/ La délégation régionale est organisée dans le but de favoriser la rencontre entre art-thérapeutes diplômés, art-thérapeutes en formation et professionnels médicaux ou paramédicaux pour des échanges trans et pluridisciplinaires.

- ART 14/

La Délégation Régionale des art-thérapeutes n'est en aucun cas un service ou un libre service. C'est un espace convivial de partages animé par un groupe de bénévoles qui se réunit pour réfléchir sur tous les sujets qui se rapportent à l'Art-thérapie (théorie et pratique). Dont les objectifs sont de permettre un regroupement d'art-thérapeute diplômés de l'AFRATAPEM et des Facultés de Tours, Lille, Grenoble...sur la région parisienne et sa banlieue, de favoriser les échanges (expérience/difficulté), d'actualiser nos connaissances et nos pratiques, de stimuler la réflexion autour de la théorie, des enjeux et de la pratique du métier, de promouvoir et communiquer sur l'art-thérapie moderne et de former un réseau de professionnels.

- ART 15/

Les participants s'engagent à contribuer de manière active aux réflexions menées dans le cadre du groupe de travail et à faire progresser la connaissance collective du groupe. L'investissement de chacun doit se présenter sous forme de travail personnel ou travail collectif et de réflexions sur des thèmes choisis par le groupe. Il peut être sous forme d'échanges de pratiques ou d'expériences. Les domaines peuvent concerner l'enseignement, le travail professionnel institutionnel ou libéral, la formation continue et les congrès ou colloques.

Responsable de la délégation Paris :

Anouck ROUSSARIE.

Coresponsable :

Mireille WEINLAND